

*Date de dépôt: 23 mai 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au rapport d'Orga Consult SA sur l'évaluation du fonctionnement de la loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) et des fonds qu'elle institue**

### **Rapport de Mme Sylvia Leuenberger**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Sylvia Leuenberger, en présence de M<sup>me</sup> Christine Hislaire, secrétaire générale adjointe du DIAE, de M. Olivier Ouzilou, directeur du ScanE, la Commission de l'énergie et des SIG, en date du 8 avril 2005, a étudié le rapport susmentionné. Le procès-verbal a été rédigé par M<sup>me</sup> Ariane Kuffer.

Lors de cette séance nous avons auditionné M. Christian Freudiger, Service cantonal de l'Energie, et M. Laurent Filliat, représentant la société Orga Consult SA.

### **En préambule :**

Conformément à l'article 11 de la loi sur les deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) stipulant que leur évaluation doit être confiée à un organisme externe, le Conseil d'Etat a reçu le 9 décembre 2003 le rapport de la société

Orga Consult SA, qui fut mandatée pour cette analyse. Le Conseil l'a publié le 14 décembre 2004.

Le Grand Conseil en a été saisi et il l'a renvoyé à la Commission de l'énergie le 8 avril 2005.

Elle a auditionné cette société d'évaluation, ainsi que les représentants du DIAE, qui ont pris position par rapport aux recommandations formulées par Orga Consult.

## **Auditions :**

### ***Orga Consult***

M. Filliat précise que le rapport s'étend de 1999 à 2002 et que l'audit a été réalisé en 2003.

Il s'agissait d'évaluer la rationalité de la mise en application de la loi. L'efficacité économique de l'emploi des fonds, la rationalité économique et financière et la pertinence globale du dispositif ont été les axes d'examen de l'audit.

M. Filliat porte à l'attention des commissaires que ces évaluations sont le fruit d'un examen « a posteriori » visant à évaluer les retours réels des projets.

Il souligne les aspects positifs de la gestion des fonds, successivement publics et privés. Les suggestions émises à l'époque par l'organisme d'audit marquent les faiblesses contenues dans le processus.

Il relève la grande transparence du fonds public (communes au courant de son existence, de sa fonction etc.).

Pour le fonds public, le coût de chaque kWh économisé est de 5,21ct. et chaque franc investi a généré 3,4 F de travaux.

Pour le fonds privé, le kWh a coûté 27ct. et 1 F investi a généré 1,35 F.

M. Filliat explique la différence entre les taux de retour des deux fonds par leur cible et leurs objectifs différents: le fonds public soutient des projets avec un taux de retour élevé et rapide tandis que le fonds privé vise à réaliser des projets à faible rentabilité.

Concernant les fonds privés, il souligne l'augmentation importante des demandes de soutien (400% d'augmentation relevés), et l'importance relative des projets photovoltaïques à rendement très faible.

Ils ont mis en évidence la nécessité d'un amortissement du fonds, l'évaluation de sa libération et mise sous gestion, ainsi que la visibilité du cash-flow.

La stratégie à adopter conseillée était d'augmenter les utilisations d'outils d'information, d'améliorer la base de contacts professionnels, etc.

Le suivi administratif et financier souffrait d'un développement insuffisant; M. Filliat note que cet aspect a depuis été largement amélioré.

Le taux d'utilisation est relativement bas sur les trois premières années de mise en application. Il l'explique par la mise en place nécessaire du processus et par la prudence des acteurs en lien avec la faible visibilité du fonds.

### ***DIAE :***

Pour réagir aux recommandations du mandataire, le ScanE a pris les mesures suivantes :

- Efficacité dans l'organisation des projets : création d'un groupe de pilotage interdépartemental.
- Maîtrise du risque pour le fonds des privés.
- Formalisation des règles d'attribution.
- Information aux demandeurs.
- Efficacité et valorisation énergétique.
- Suivi des projets financés par les fonds : analyse et suivi des dossiers.

Le ScanE a mis sur pied un groupe interdépartemental dont les réunions régulières permettent le traitement du suivi des projets, des garanties de financement, etc.

Concernant la procédure d'attribution des fonds privés et l'analyse financière, un partenariat a été établi avec la Banque Cantonale de Genève (BCGe), spécialisée dans les prêts. Son intervention, au stade où précédemment le ScanE seul dressait un bilan de la candidature, permet une meilleure information sur la situation financière du candidat (les fichiers de la BCGe recensent l'existence de dettes, la solvabilité, etc.).

Des discussions sont en cours concernant l'éventuel outsourcing de la phase de recouvrement, éventuellement par la BCGe également.

La procédure d'obtention de fonds publics a été simplifiée, d'où une augmentation de la demande. La procédure pour les fonds privés a été modifiée dans le but de mieux évaluer le risque. La sélectivité plus grande entraîne une diminution du nombre de dossiers, au profit de projets d'envergure plus importante.

L'analyse technique continue d'être effectuée par le ScanE avec, dans certains cas, un appui d'organismes spécialisés.

Les outils permettant l'analyse informatique systématique sont en cours d'examen; ils seront à développer si le nombre de projets portant sur le fonds privé augmente.

Le suivi des projets financés par les deux fonds a été lancé en 2004 et se poursuit pour tous les projets mis en service depuis au moins deux ans.

Des mesures ont été prises par le ScanE pour augmenter la visibilité des deux fonds auprès des bénéficiaires potentiels.

Tous les projets ont contribué à diminuer la dépendance du canton en énergie nucléaire. Les émissions de CO<sub>2</sub> du canton ont diminué de 0,15% et l'utilisation des énergies renouvelables a été développée. De plus, les projets ont contribué à la création d'entreprises, de savoir-faire et d'emplois en lien avec le domaine des énergies renouvelables.

### **Débat de la commission**

Quelques questions précises sont posées.

Principalement : il est demandé s'il était envisageable d'abaisser le seuil de dérogation, pour le décompte individuel des frais de chauffage DIFC, en dessous de 600 MJ/m<sup>2</sup>?

Le ScanE précise que la stratégie des fonds vise un équipement maximal des bâtiments. La moyenne des installations sur le canton de Genève est centrée autour de 600 MJ/m<sup>2</sup>. Le public ciblé est aujourd'hui le même qu'au moment de l'application de la loi et il convient de conserver ce seuil, adapté à l'objectif poursuivi.

La commission souligne le manque de coordination dans la construction de certains bâtiments concernant la technologie photovoltaïque.

Parallèlement à ce développement, un inventaire des bâtiments de l'Etat présentant une orientation favorable à la technologie photovoltaïque a été dressé. Un programme de rénovation des toitures compatibles avec cette technologie a été préparé et les bâtiments tels que les cycles et les collèges pourraient accueillir des installations plus modestes.

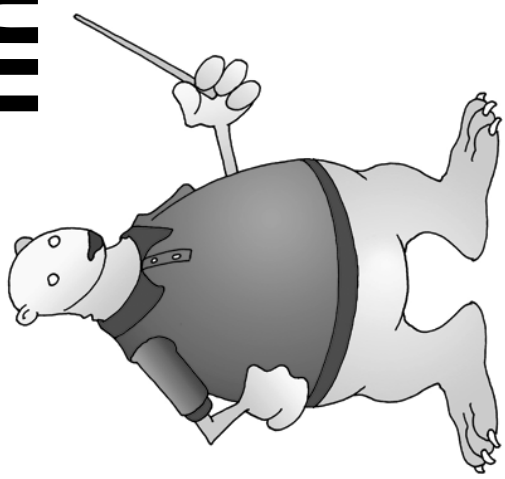
Il est demandé si, dans les trois subdivisions des fonds constitués à l'attention des communes, une partie est moins profitable que les autres.

Le ScanE répond qu'un découpage a été effectué selon la taille des communes. Dans la majorité des cas, les petites communes manquent de ressources et de structures adaptées en matière énergétique. Cela a créé un certain déséquilibre puisque l'Etat, la Ville et les grosses communes ont pu bénéficier immédiatement du fonds.

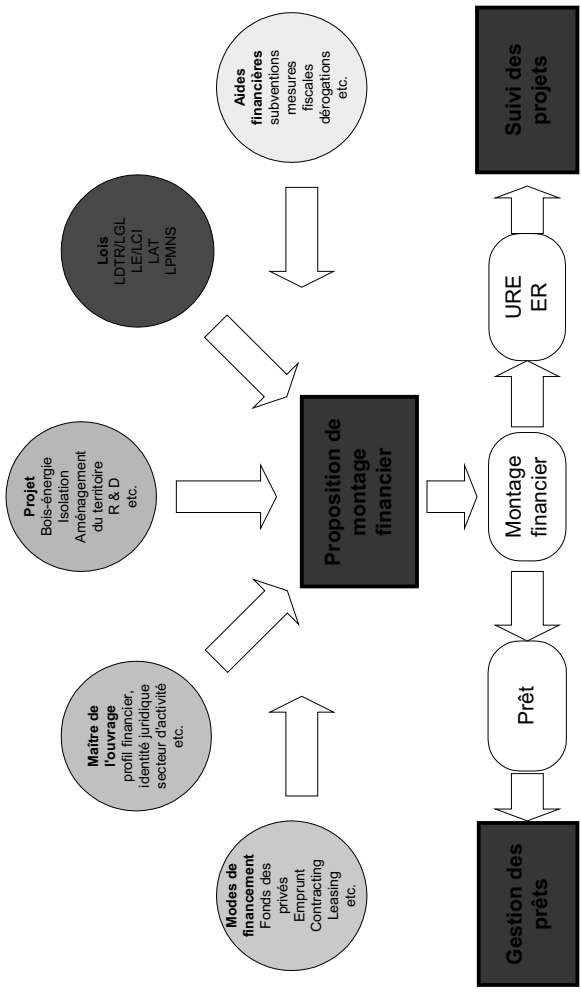
**Vote de la commission**

Au terme de la présentation et des questions posées par les commissaires, ces derniers estiment avoir reçu les explications nécessaires et ont constaté que l'utilisation de ces fonds va dans le sens d'une meilleure gestion, d'une augmentation du taux d'utilisation et d'une plus grande transparence et publicité. Ce qui fait **qu'à l'unanimité, la commission prend acte de ce rapport.**

# Incitations financières



# Enjeux



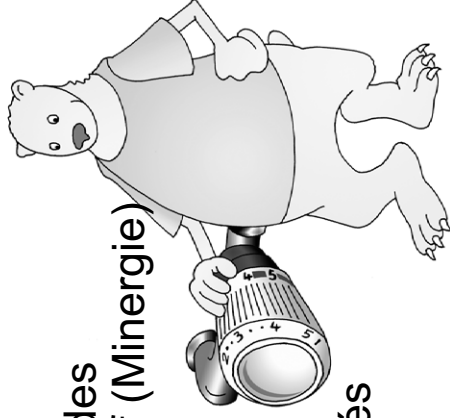
# Incitations directes (subventions)

- **Budget du ScanE** (solaire, bois-énergie, communication, mandats d'études)
- **Fonds des collectivités** (mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, activités pédagogiques etc.)
- **Fonds des privés** (prêt ou cautionnement pour projets ER, URE, création d'entreprises)
- **Contributions globales de la Confédération** (Minergie, améliorations thermique des bâtiments, audits énergétiques, communication)
- **Bonus conjoncturel - rénovation habitations**
- **Subvention pour la restauration bâtiments**



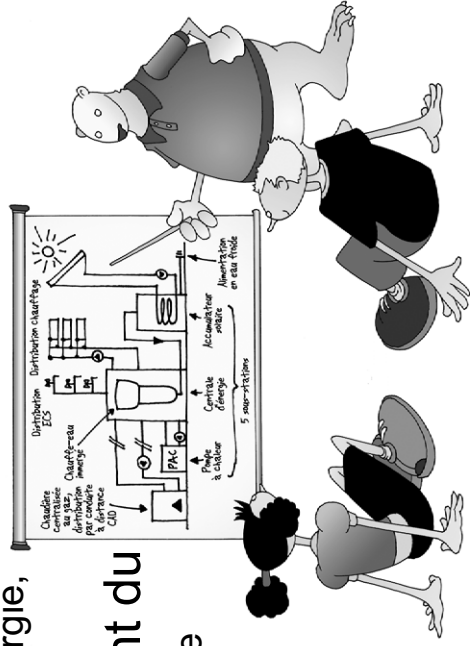
# Incitations indirectes

- Dérogation DIFC (<600MJ/m<sup>2</sup> existant)
- Obligation du concept énergétique (SRE> ...)
- Bonification de l'Indice d'utilisation du sol (Minergie)
- Dérogation à l'installation des DIFC/DIFECS pour le neuf (Minergie)
- Dérogation à la preuve du besoin de froid (Minergie)
- Mesures fiscales
- Hypothèques à taux bonifiés



# Modes de financement adaptés

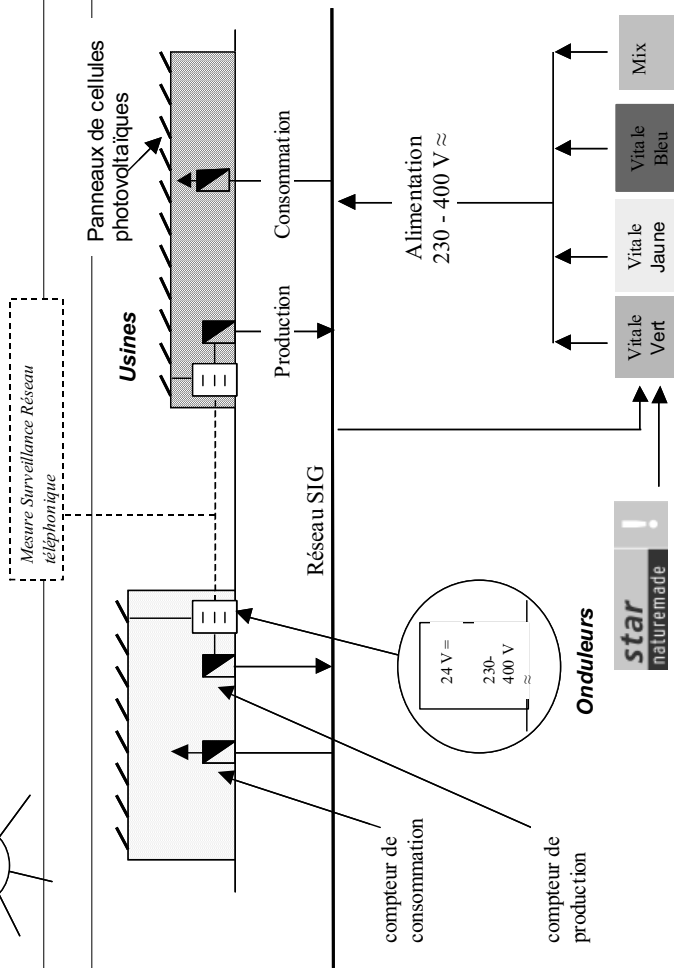
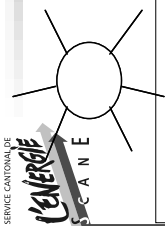
- Contracting énergétique (réseaux, bois-énergie, solaire thermique)
- Cautionnement du risque (projets de quartier, CAD contracting)



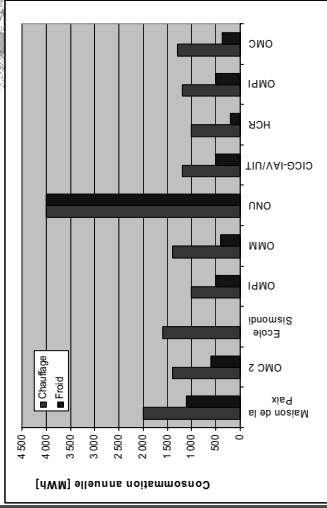
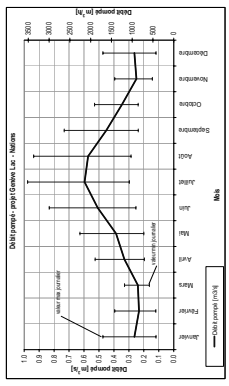
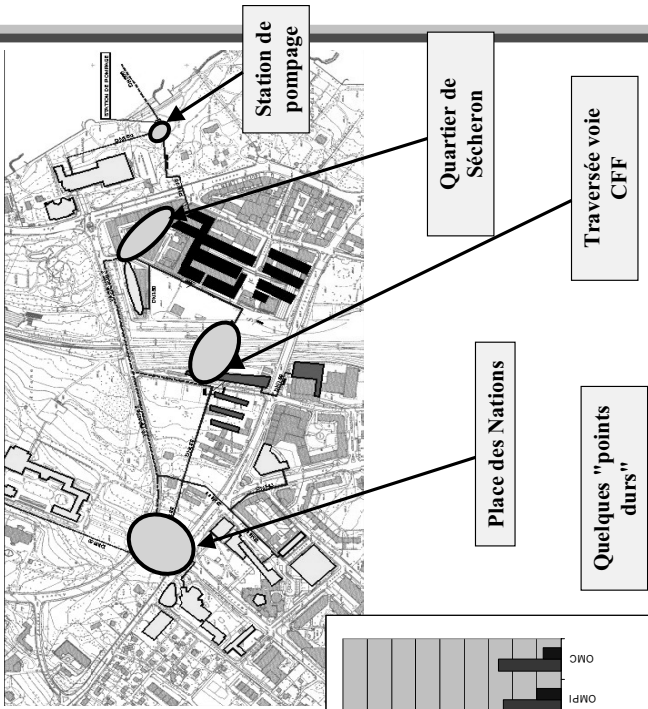
## Exemples de projets efficaces soutenus indirectement par le ScanE

- CADIOM (60 MW UIOM)
- Filière de rachat de la production photovoltaïque (6 MW<sub>c</sub> → 2006)
- Projet Genève-Lac Nations (→12.5 GWh th., 8 GWh él. et 400'000 m<sup>3</sup> eau/an)
- NOE (fonds SIG-10 MF-mesures d'accompagnement NOE, audits énergétiques →1 GWh él.)

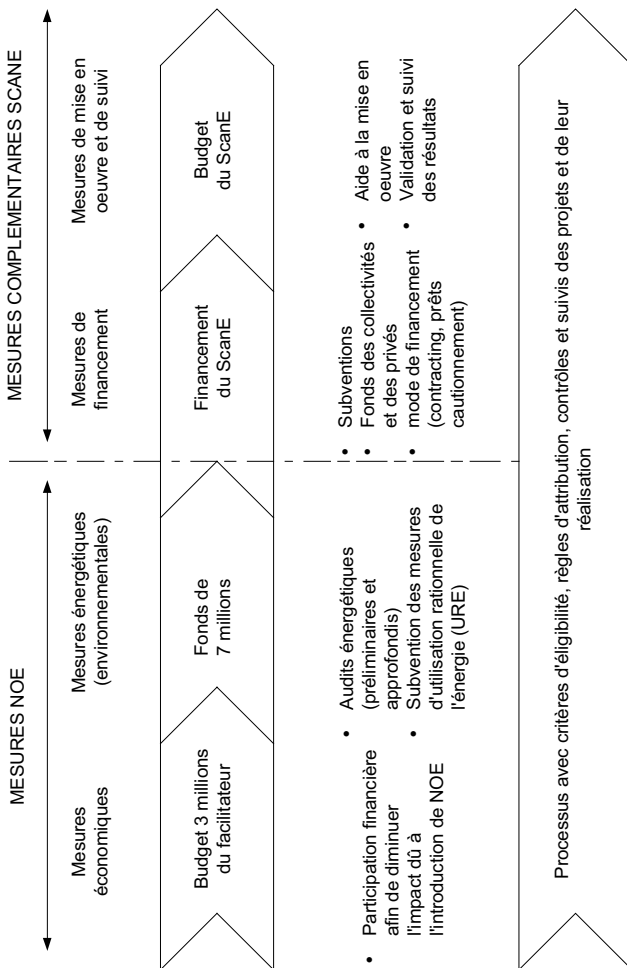
# Filière de rachat de la production photovoltaïque



# Projet Genève Lac Nations



# Vision globale des mesures d'accompagnement NOE



# Les fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie

## L 2 40

# Recommandation du mandataire

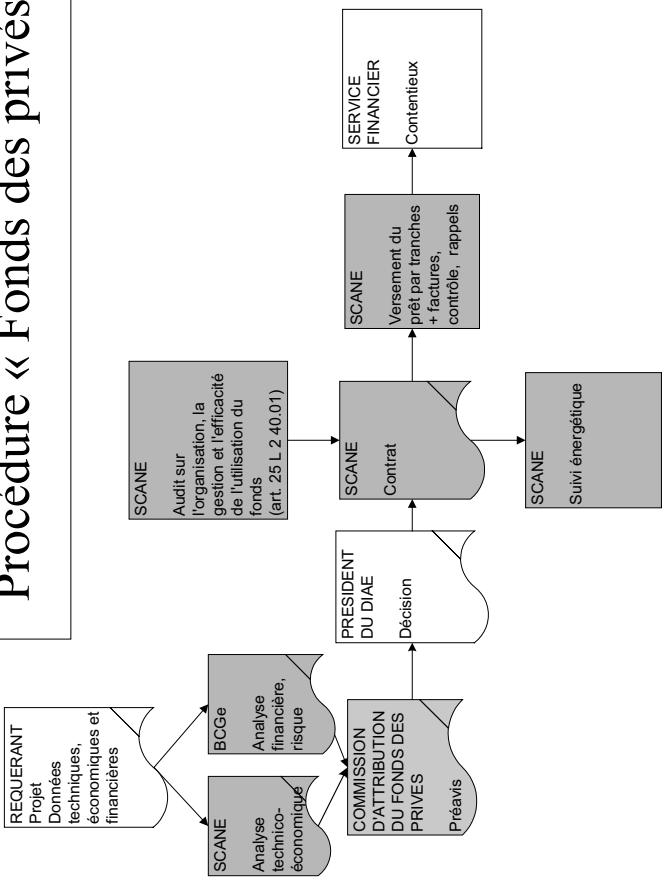
- Efficacité organisationnelle et processus de traitement des données
  - Efficacité dans l'organisation et le suivi des projets
  - Maîtrise du risque
- Information aux demandeurs
- Efficacité et valorisation énergétique
- Taux d'utilisation
- Rationnalité économique et financière



# Efficacité dans l'organisation des projets

- Création d'un groupe de pilotage inter-départemental (DIAE-DF)
- Tableaux de suivi des projets optimisés et à jour
- Mise en place d'une procédure pour le recouvrement des annuités pour le fonds des privés

# Procédure « Fonds des privés »



Procédure d'attribution

Phase de recouvrement

# Maîtrise du risque pour le fonds des privés

- Révision de la procédure d'analyse des dossiers (meilleure maîtrise du risque, en collaboration avec la BCGe)
- Révision des conditions d'octroi (+garanties)
- Révision du modèle de contrat

# Formalisation des règles d'attribution

## Ligne directrice (art. 6 L 2 40.01)

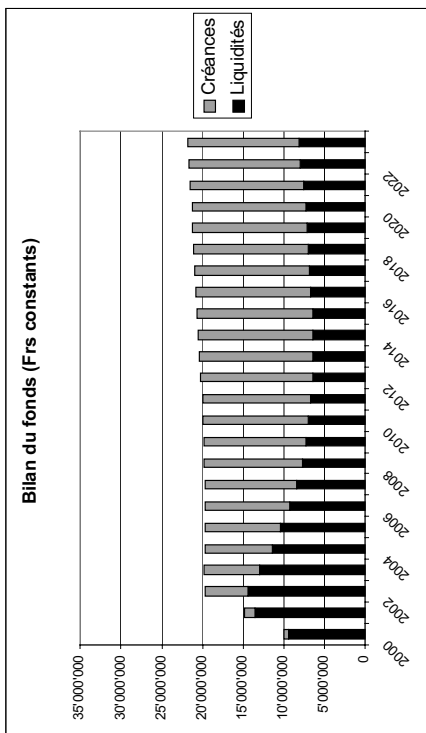
Prêt ou caution lorsqu'un prêt bancaire n'a pas pu être obtenu (garanties insuffisantes ou taux trop élevés)

## Répartition de la mise à disposition du fonds

- installations d'énergies renouvelables: 30%
- grands projets d'utilisation rationnelle de l'énergie: 35%
- petits projets d'utilisation rationnelle de l'énergie: 15%
- substitution de chauffages électriques par des pompes à chaleur: 5%
- création d'entreprises: 15%



# Vision macro-économique



La simulation faite en collaboration avec le CUEPE montre qu'une somme de 2 millions de francs peut être versée chaque année pour des projets selon la répartition ci-dessus sans rupture de trésorerie et que dans ces conditions, le fonds est pérenne en francs constants et s'accroît de 15% en francs courants.

# Périmètre couvert

	<b>Procédure d'attribution</b>	<b>Phase de recouvrement</b>
<b>Juridique</b>	Formulaire, contrat	Contrat
<b>Technique</b>	ScanE	-----
<b>Informatique</b>	Outil d'aide à la décision ?	Outil de gestion des prêts ?
<b>Financier</b>	BCGe	Outsourcing ?

# Information aux demandeurs

- Intensification du travail d'information des CoPEC (fonds des collectivités)
- Intensification du travail d'information par le CIP (conférences, site internet etc.)
- Edition des premiers documents d'information sur les aides financières ciblées
- Diffusion de l'information au travers des responsables de plate-formes

# Efficacité et valorisation énergétique

- Mandat annuel du ScanE au CUEPE pour l'évaluation des projets soutenus par les fonds
  - Première phase: 2000-2001 terminée
  - Seconde phase: 2002-2003 en cours



# Suivi des projets financés par les fonds

- Les projets financés par les deux fonds ont bien été réalisés
- La constitution de fichiers détaillés et homogènes permet:
  - de vérifier la conformité de la mise en œuvre
  - de mesurer l'efficacité réelle en termes financiers et énergétiques
  - de comparer les projets entre eux
- Les remboursements des annuités dues se font régulièrement dans le fonds des privés

# Analyse et suivi des dossiers

- Économie (coût annuel moyen → amortissement et durabilité du système, rentabilité, valeur actualisée nette, taux de rendement internes)
- Énergie (efficacité énergétique (épargne), part d'énergie renouvelable part d'autoproduction, correspondance à la politique énergétique)
- Environnement (impact local et nuisances (pollution), impact global : ressources et effet, impact patrimoine, cycle de vie matériaux, valorisation ressources indigènes)
- Social (emploi, santé (effets + risques), indépendance énergétique, innovation et maîtrise de technologies)
- Risque (nature du requérant, chiffre d'affaire, solvabilité, plan financier, garanties)

# Taux d'utilisation

- **Fonds des collectivités**
  - Beaucoup plus de projets depuis 2004
  - Décision sur des crédits-cadre (activités pédagogiques p.ex)
  - Simplification de la procédure en cours
- **Fonds des privés**
  - Moins de projets en 2003-2004 (procédure plus sélective, taux d'intérêt bancaires bas, suppression des prêts à 0%)
  - Projets plus importants
  - Multiplication des projets en 2005-2007 suite à NOE

	2000-2002		2003-2004	
	Fonds public	Fonds privés	Fonds public	Fonds privés
Nombre de projets acceptés	41	48	39	10
Montants versés (MF)	2.272	6.923	1.396	4.008
Dotation selon la loi (MF)	7.786	20	7.811	0
URE électriques (GWh/an)	1.49	0.68	2.94	8.308
URE+REN thermiques (GWh/an)	6.35	1.4	2.54	12.450

### Fonds des collectivités

- La réalisation dans l'année de gros projets entraîne des variations conjoncturelles des sommes versées et des économies engendrées

### Fonds des privés

- Le cautionnement du risque sur le projet Genève-Lac-Nations est important et génère un grand potentiel d'économie d'énergie

	Recettes 2004	Engagé →2004	Dépensé 2004	Disponible au 1/1/2005	Engagé 2005
Fonds coll. Etat	1.751	2.106	0.132	6.477	1.750
Fonds coll. Communes	2.155	0.679	0.231	7.867	1.530
Fonds des privés	0.091	12.559	0.051	7.773	0

### Fonds des collectivités

- Les dépenses 2004 ont été relativement faibles.

### Fonds des privés

- Le cautionnement du risque dans le projet Genève-Lac-Nations immobilise une somme importante pour quelques années.
- Deux requêtes, portant sur plusieurs millions de francs sont en attente mais un seul versement a été effectué en 2004

# Rationalité économique et financière

- mise en place d'une procédure d'amortissement
- introduction dans la gestion du fonds d'une provision pour défaut de paiement
- libération partielle/mise sous gestion

Ces trois recommandations sont actuellement étudiées par le DIAE-SF et l'ICF

# Conclusions

**Les procédures d'attribution et la gestion des fonds est maintenant bien maîtrisée par:**

- une meilleure gestion du risque pour les projets du fonds des privés
- une meilleure gestion du suivi des projets

**Les deux fonds jouent un rôle fondamental pour le déclenchement de projets énergétiques à Genève**

- Genève-Lac-Nations: prise du risque par le fonds des privés (12'450 MWh th. 8'000 MWh él./an. Invest. 10MF)
- Remplacement des boîtes à feux à l'Etat de Genève (2000 MWh/an)

**En 2005, l'utilisation des fonds sera fortement accrue avec:**

- une communication active au niveau des plate-formes
- la deuxième phase des mesures d'accompagnement NOE